

Relations internationales »

## Relations internationales • 1989-2013

[Open in Bach](#)

Date de l'unité documentaire 1989-2013

### Description physique

146 liasses

### Nombre d'unités de niveau bas

147

### Métrage linéaire

4,76

### Support

Papier

### Organisme responsable de l'accès intellectuel

Archives municipales de Nancy

### Langue des unités documentaires

Français, ponctuellement allemand, anglais, italien, japonais, hébreu, polonais.

### Origine

Nancy. Relations internationales

## Biographie ou histoire

### Historique

Les collectivités françaises entretiennent des relations avec des organismes étrangers par le biais de jumelages, d'accords de coopération ou dans le cadre de la coopération décentralisée. Cette dernière expression recouvre l'ensemble des relations directes entre les collectivités relevant d'États différents. Elle est apparue dans les années 1980 pour définir l'espace juridique libéré, en matière de relations internationales, par les lois de décentralisation de 1982. Dès lors, la politique de l'État a consisté à autoriser l'évolution des simples jumelages de communes à but humaniste de l'après-guerre, souvent réalisés dans un cadre associatif, vers une véritable coopération dans les domaines de l'éducation, du sport, de la culture, de l'environnement, de l'ingénierie urbaine, et dans l'ensemble des activités économiques. En 1992, les collectivités territoriales obtiennent le droit

de contracter des conventions de coopération décentralisée avec leurs homologues à l'étranger et deviennent ainsi un des principaux acteurs des politiques de développement. Toutefois, des limites sont précisées : les collectivités territoriales sont dépourvues de personnalité juridique internationale, leurs initiatives ne doivent pas empiéter sur les prérogatives de l'État et les projets de coopération décentralisée sont toujours menés dans le cadre de conventions de partenariats cofinancés par l'État. Le rayonnement de la collectivité à l'étranger est également assuré par la participation aux associations et aux réseaux internationaux et par des actions ponctuelles telles que les audiences, réceptions et accueil des personnalités étrangères.

La Ville de Nancy entretient depuis 1954 des relations privilégiées avec des villes jumelées : Liège (Belgique, 1954), Newcastle (Royaume-Uni, 1954), Karlsruhe (Allemagne, 1955), Padoue (Italie, 1964), Kanazawa (Japon, 1973), Kiryat Shmona (Israël, 1984), Lublin (Pologne, 1988), Cincinnati (Etats-Unis, 1991), Kunming (Chine, 2017), Krasnodar (Russie, 2017). Par ailleurs, un accord de coopération est signé avec la ville de Shangrao (Chine) en 2017.

### **Fonctions et activités**

Le service des relations internationales assure les missions suivantes :

- coopération avec les villes jumelles par des visites réciproques, l'accueil de délégations, l'organisation de manifestations culturelles, des actions de coopération économiques ou culturelles.
- accueil de jeunes étrangers des villes jumelées, chaque été depuis 1973 , en stage dans les services municipaux. Réciproquement, les jeunes nancéiens ont la possibilité d'effectuer des stages organisés par les municipalités des villes jumelées.
- mise en place avec Kanazawa d'un système d'échange d'étudiants boursiers en partenariat avec l'École nationale supérieure d'art et de design de Nancy (ENSAD).
- organisation de manifestations culturelles en lien avec les villes jumelées et la promotion de l'idéal européen. Ainsi, Nancy organise depuis 2002 la manifestation « Mai, mois de l'Europe ».
- soutien aux établissements scolaires et aux associations œuvrant dans le domaine de la solidarité internationale et participant à la découverte des cultures du monde par la subvention de projets (voyages scolaires, expositions, conférences, projets humanitaires, manifestations culturelles).
- participation de la ville de Nancy aux grands réseaux européens et internationaux : Cités Unies France, Association française du Conseil des communes et des régions d'Europe (AFCCRE), Réseau Art Nouveau Network, Coalition européenne des villes contre le racisme, EUREGIO (réseau des villes de la Grande Région), Institut de la Grande Région (IGR), Communauté de travail des Villes lauréates du Prix de l'Europe (décerné à Nancy en 1969), Réseau français des villes santé de l'Organisation mondiale de la santé, programme européen Comenius Regio en partenariat avec la Ville de Kassel (Allemagne) afin de favoriser la coopération régionale dans le domaine de l'enseignement scolaire et de la formation des enseignants.
- lien avec le corps diplomatique présent à Nancy (consuls honoraires).

### **Informations sur les modalités d'entrée**

141 W. – Versement du 12 janvier 1996 (2 articles, 0,09 ml).

176 W. – Versement du 17 juillet 1996 (4 articles, 0,03 ml).

274 W. – Versement du 29 avril 1998 (1 article, 0,02 ml).

333 W. – Versement du 28 août 1999 (3 articles, 0,13 ml).

370 W. – Versement du 8 février 2000 (5 articles, 0,06 ml).

376 W. – Versement du 24 mars 2000 (3 articles, 0,06 ml).

603 W. – Versement du 8 avril 2008 (55 articles, 2,55 ml).

648 W. – Versement du 21 janvier 2009 (19 articles, 0,50 ml).

762 W. – Versement du 17 janvier 2012 (10 articles, 0,35 ml).

794 W. – Versement du 2 avril 2013 (25 articles, 0,63 ml).

818 W. – Versement du 13 février 2014 (19 articles, 0,30 ml).

## **Statut juridique**

Archives publiques

## **Communicabilité**

Accès conformément à la réglementation en vigueur pour les archives publiques.

## **Sources complémentaires**

### **Sources internes**

Archives modernes

3 K. Protocole et distinctions honorifiques (1790-1982).

## **Rédacteur de la description**

Germain Dufay

## **Informations sur la description**

Répertoire dressé conformément à l'ISAD(G). Indexation conforme aux normes AFNOR et au thésaurus des archives locales en vigueur.

## **Descripteurs**

**Sujet :** relations internationales

### **Cotes extrêmes**

141 W 1-2 ; 176 W 1-4 ; 274 W 1 ; 333 W 1-3 ; 370 W 1-5 ; 376 W 1-3 ; 603 W 1-55 ; 648 W 1-19 ; 762 W 1-10 ; 794 W 1-26 ; 818 W 1-19